

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Jeudi 8 Juin 1871

M. THIERS

Chef du Pouvoir exécutif de la
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Royer-Collard, l'illustre penseur, l'homme d'Etat libéral, avait coutume de dire :

« Il faut désirer et s'efforcer d'obtenir ce que redoutent nos adversaires. »

C'est une maxime pratique qui trouve son application dans la vie ordinaire aussi bien qu'en politique.

En ce moment, les adversaires de la République redoutent la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, sans s'inquiéter des nouvelles tourmentes que la France aurait à essuyer si une restauration monarchique était tentée, était même menaçante.

Ils redoutent cette prorogation parce qu'elle serait une garantie et un préservatif.

M. Thiers, tout en conservant ses sympathies personnelles pour les princes d'Orléans, est mu avant tout par l'intérêt de la France.

Or il est incontestable que la France a besoin surtout de calme et de tranquillité pour se consacrer tout entière à sa régénération et à sa libération.

Bien crédules ou bien aveugles sont les hommes qui croient qu'une transformation dans le Gouvernement s'opérerait tranquillement, par un simple vote.

Les passions, surexcitées outre mesure pendant ces derniers mois, ne sont point encore apaisées.

La justice a commencé son œuvre ; le temps seul peut calmer l'irritation et éteindre les haines.

La période de transition sera considérablement amoindrie par le maintien de la République, toute puissante pour obtenir, et imposer au besoin, le respect des lois, parce que, grâce à ses institutions égalitaires, elle ne donne pas prétexte aux perturbateurs.

Voilà pourquoi il est souhaitable que les pouvoirs de M. Thiers soient prorogés.

Par ce vote, la France sort du provisoire et peut tenter, en sécurité, loyalement, utilement, l'expérience

de la République, expérience qui n'a jamais été faite et qui donnera, nous en avons la ferme conviction, des résultats inespérés.

Comme nous le disions hier, le retour des Bourbons des deux branches—retour refusé par tous les gouvernements depuis 1848—serait alors un véritable bienfait.

Les lois de proscription seraient abolies, et la liberté serait affermie à tout jamais, ayant prouvé qu'elle peut sans danger couvrir de sa protection ceux-là mêmes qui, à tort ou à raison, sont considérés comme ses ennemis.

Mais il faut que le gouvernement ne soit pas à la merci d'un coup de main et qu'il ait son drapeau franchement déployé.

Si la majorité redoute la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, c'est évidemment que l'ancien ministre du gouvernement de juillet a refusé de se prêter à toute manœuvre dynastique.

Donc, nous qui voulons avant tout la paix à l'intérieur, l'apaisement des esprits, la reprise des affaires, la réparation de nos désastres, nous devons souhaiter que M. Thiers soit proclamé chef du pouvoir exécutif de la République française.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 8 juin, 6 h. soir.

Avant la séance, une grande animation régnait dans la salle. Il y avait beaucoup de notabilités dans les tribunes, notamment M. le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, arrivé à Versailles depuis plusieurs jours.

Le rapport de la commission chargée d'examiner la conduite du gouvernement de la défense nationale de Paris, de Tours et de Bordeaux, conclut à une enquête.

L'ordre du jour porte la vérification des élections des princes d'Aumale et de Joinville.

M. Thiers dit :

« J'ai passé plusieurs heures dans la commission ; laquelle a reconnu avec moi l'impossibilité de résoudre aujourd'hui la question, qui entraîne une si grave responsabilité. »

« Une nouvelle réunion est néces-

saire pour nous mettre d'accord si nous pouvons l'être.

« J'ai demandé à la commission de ne pas hâter son travail, car je suis très-souffrant. »

M. Thiers demande l'ajournement de la discussion à jeudi.

Il dit que ce délai ne profitera pas à la désunion, et il ajoute que la commission pense que la vérification des pouvoirs et l'abrogation des lois d'exil doivent être résolues ensemble.

La discussion est renvoyée à jeudi.

Répondant à M. Pelletan, M. Thiers dit que les mobilisés des Bouches-du-Rhône et autres actuellement en Algérie seront remplacés, avant huit jours, par des régiments réorganisés avec les prisonniers venant d'Allemagne. Aucun mobilisé ne sera retenu sous les drapeaux.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 6 juin, 11 h. 45, matin.

Le Journal officiel publie les nominations suivantes :

M. Lambrecht, ministre de l'intérieur ;

M. Lefranc, ministre de l'agriculture ;

M. de Cisse, ministre de la guerre ;

M. Le Flô, ambassadeur à Saint-Petersbourg ;

M. Léon Say, préfet de la Seine.

On dément, dans les cercles parlementaires, l'assertion de plusieurs journaux, d'après laquelle la proposition de proroger les pouvoirs de M. Thiers serait ajournée, à cause des négociations avec les princes d'Orléans, auxquels on aurait demandé la promesse de donner leur démission de député si leurs élections étaient validées.

La gauche et le centre persistent à proposer la prorogation des pouvoirs de M. Thiers pour deux ans, afin de donner au pays les garanties de stabilité sans lesquelles les commerçants et les financiers n'osent engager aucune opération importante.

On ne doute pas que la majorité de l'Assemblée n'adopte cette prorogation.

La date des élections complémentaires n'est pas encore fixée.

La tranquillité la plus complète règne à Paris et dans les départements.

Les conseils de guerre n'ont pas encore commencé à juger les insurgés prisonniers.

L'arrestation de Félix Pyat, en Suisse, n'est pas confirmée.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Les hommes du 4 septembre ne sont pas en odeur de sainteté à l'Assemblée nationale.

Constatons le fait sans le commenter, la lumière n'est pas faite sur cette phase de notre histoire, et les enquêtes parlementaires pendantes permettront de se prononcer en toute connaissance de cause. Quoi qu'il en soit, M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur, était entre tous impatiemment supporté.

Il a été sacrifié ; c'est M. Lambrecht, ministre de l'agriculture dans le cabinet, qui le remplace.

M. Victor Lefranc devient ministre de l'agriculture.

Le général Le Flô cède le ministère de la guerre au général de Cisse.

Enfin, M. Léon Say remplace M. Jules Ferry à la préfecture de la Seine.

C'est par leurs actes qu'il faut juger les hommes.

Attendons. Nous ne faisons, quant à présent, nos réserves que sur la tendance de plus en plus marquée du ministère, à devenir protectionniste.

A M. Thiers, à M. Pouyer-Quertier, à M. Lambrecht, vient s'adjoindre M. Léon Say. C'est beaucoup, pour ne pas dire trop. En effet, les traités de commerce doivent être soumis à une révision sévère et impartiale ; mais il ne faudrait pas les anéantir, sous prétexte de les réviser.

Voici une courte biographie des trois nouveaux ministres :

M. Victor Lefranc

M. Victor Lefranc est né à Garlin (Basses-Pyrénées), le 2 mars 1809.

Neveu d'un conventionnel girondin, il fut élevé dans une institution ecclésiastique à Aire, puis suivit les cours de la Faculté

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LE FRÈRE DE LAIT

VIII

Les amis de William rentrèrent dans le bosquet à l'exception de Burton qui sortit immédiatement du jardin ; les curieux allèrent, chacun de leur côté, reprendre place à leurs tables, Mme Richard, encore tout émue, ne put s'empêcher de dire à William :

— Ah ! monsieur, rien de tout cela ne serait arrivé si vous vous étiez souvenu que, chaque année, nous avons l'habitude de dîner ensemble, le jour de votre fête.

— C'est vrai, bonne nourrice, j'ai eu tort, répondit William.

Et tirant Henri à l'écart :

— Mon ami, lui dit-il, tiens-toi

prêt demain matin, avant cinq heures ; je viendrai te prendre.

Le lendemain, avant le jour, Henri, William et un des amis de ce dernier, qui devait lui servir de second témoin, se promenaient près du bois d'Edmonton.

— Nous avons encore, dit William, quelques moments à notre disposition ; Henri, je désire m'entretenir seul avec toi. En parlant ainsi, William prit le bras de Henri, et ils gagnèrent tous deux un sentier voisin du lieu fixé pour le combat.

— Décidément, vous voulez vous battre ? dit Henri.

— Tu dois comprendre toi-même que je ne puis faire autrement.

— Oh ! pour cela, je ne comprends pas du tout, au contraire ; M. Burton a insulté Lucy et vous l'avez appelé insolent ; il était dans son tort et vous étiez dans votre droit ; cela devait finir là... mais venir aujourd'hui, après que le moment de colère est passé, jouer votre vie à pile ou face ! Vous

aurez beau dire, cela n'a pas le sens commun.

— Peut-être... mais ainsi le veut l'usage, et en attendant qu'il soit réformé, il faut bien y obéir. Aussi ne perdons pas de temps en discussion, j'ai à te faire une recommandation très importante. Ecoute-moi bien ; si le hasard veut que je sois tué...

— Pour Dieu ! ne parlez pas ainsi... vous, tué pour vous être déclaré le défenseur de Lucy !... mais c'était moi que cela devait regarder ; je ne puis souffrir...

— Tu te battrais que cela ne changerait rien pour moi : je dois une réparation à Burton.

— Mais tout cela est d'une barbarie qui révolte !... vous, tué pour avoir pris le faible sous votre protection ! Est-ce que le ciel permettrait une pareille injustice ?

— Le grand malheur quand cela arriverait ! Va, mon cher Henri, la vie n'a plus d'illusions pour moi ; je n'y trouve que monotonie, ennui, dégoût ; j'ai usé de tout, j'ai joui de tout, et

j'en suis encore à connaître le bonheur !... Peut-être, ajouta William d'une voix plus basse, peut-être cela tient-il à ce que, dans mon cerveau, il s'est formé une pensée que n'en peut bannir ni le jeu, ni les femmes, ni les spectacles, ni même l'ivresse ; une pensée qui me harcèle et me torture, qu'à chaque instant de mon existence, je sens retomber comme du plomb sur mon cœur, c'est qu'après notre mort il se pourrait bien que tout ne fût pas fini.

— Que dites-vous donc, sir William ? mais elle est consolante, au contraire, cette pensée-là.

— Oui, pour toi, Henri, pour toi dont la conscience est tranquille, mais pour moi !... je n'ai d'espoir que dans l'expiation, et je ne m'y résoudrai qu'à l'instant de la mort.

William se tut ; Henri le regarda avec surprise, et ce ne fut pas sans hésitation qu'il se hasarda à lui dire, après quelques moments de silence :

— Je n'ai certainement pas bien compris ; eh ! de quoi, mon Dieu, pourriez-vous être coupable ?

de droit de Paris, et alla s'inscrire au barreau de Mont-de-Marsan.

Bientôt à la tête du parti libéral dans les Landes et membre du conseil municipal, il fut nommé, en 1848, commissaire général de la République, et envoyé à l'Assemblée nationale par 57,000 voix. Il vota ordinairement avec la gauche républicaine, non socialiste, et soutint le général Cavaignac.

Après l'élection du 10 décembre, il fit au gouvernement de Louis-Napoléon une opposition modérée, repoussa la proposition Râteau (dissolution de la Constituante) et désapprouva l'expédition de Rome. Il fut réélu à la législative le premier de la liste.

M. Lefranc y siégea jusqu'au coup d'état du prince président, et prit alors place au barreau de Paris, où il devint membre du conseil de l'ordre.

Aux élections générales de 1863 et 1869 pour le Corps législatif, il se porta candidat dans la première circonscription des Landes, et échoua contre M. Guillaudet, candidat officiel.

M. Victor Lefranc a été envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Landes. Depuis plusieurs mois déjà il était désigné pour un ministère.

Le général de Cisse

M. Courtet de Cisse est né à Paris, en 1812. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr, en 1830, il a fait sa carrière en Afrique; il se distingua au siège de Constantine et fut promu capitaine d'état-major.

Il fit la guerre de Crimée en qualité de colonel et fut nommé général de brigade après Inkermann, en 1854.

Il était général de division, commandant à Rennes, lorsque éclata la guerre de Prusse et reçut le commandement de la 1re division du 4e corps d'armée (Ladmirault).

Compris dans la capitulation de Sedan, il a mis son épée au service du gouvernement de Versailles, et lors des derniers événements de Paris, il s'est emparé rapidement des quartiers de la rive gauche.

M. de Cisse est actuellement à la tête d'un des quatre grands commandements militaires de Paris.

M. Léon Say

M. Léon Say, né à Paris en 1826, est le petit-fils du célèbre économiste Jean-Baptiste; économiste lui-même distingué, il a collaboré au *Journal des Débats*, dont il est, dit-on, l'un des propriétaires.

Il s'est fait connaître surtout par sa vive et mordante opposition à M. Hausmann, préfet de la Seine.

C'est un protectionniste décidé.

Ayant échoué à la députation en 1869, dans la Seine-et-Oise, M. Léon Say a été élu député à l'Assemblée nationale par les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Il a opté pour la Seine-et-Oise.

PARIS EN ETAT DE SIÈGE

Paris, le 5 juin 1871.

Les avis suivants ont été affichés à Paris :

Le maréchal de France, commandant en chef l'armée de Versailles,

En vertu des pouvoirs que lui confère l'état de siège,

Arrête :

— Coupable! qui a dit que je fusse coupable!... s'écria William dans une agitation extrême. Ecoute-moi, Henri, et ne m'interroge pas davantage, reprenait-il d'un ton plus calme; si le hasard veut que je succombe, comme je te le disais tout à l'heure, tu prendras le portefeuille que voici dans la poche de mon habit; il renferme une lettre pour toi; cette lettre t'indiquera les moyens de réparer une mauvaise action; tu feras, mon ami, ce que j'ai eu soin de t'y prescrire, et peut-être y aura-t-il un peu de repos pour mon âme... si toutefois il existe un autre monde, ajouta-t-il avec un sourire amer.

L'horloge d'Edmonton sonna cinq heures.

— Hâtons-nous, Henri, je ne dois pas me faire attendre.

Burton et ses témoins étaient arrivés — Dépêchons-nous, dit Burton, j'ai un second rendez-vous à six heures.

Les témoins essayèrent de rapprocher les deux adversaires; ce fut peine perdue; William, dont le bon

Art. 1er. — Tout stationnement ou étalage sur la voie publique ou sur les trottoirs est interdit.

Art. 2. — L'interdiction ci-dessus stipulée ne s'applique pas aux emplacements affectés aux marchés publics par les règlements municipaux.

Art. 3. — Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie par les moyens que l'état de siège met aux mains de l'autorité militaire.

Tout commerce de pétrole est formellement interdit jusqu'à nouvel ordre.

Il ne pourra être fait d'exception que pour les préparations pharmaceutiques; dans ce cas, la demande en sera adressée à l'autorité militaire, qui n'y fera droit qu'après s'être entourée de toutes les garanties nécessaires.

Les armes de luxe devront être transportées aux mairies et étiquetées, pour être ultérieurement remises aux propriétaires, d'après les autorisations qui seront délivrées par les mairies et visées par l'autorité militaire.

Les armuriers pourront conserver leurs armes de luxe, mais ils devront verser toutes les armes de guerre à l'artillerie, qui les mettra en dépôt, de manière à pouvoir les rendre lorsque la situation le permettra.

Toutes les personnes qui ont des ambulances dans leur domicile devront en faire, dans les vingt-quatre heures, la déclaration à la mairie de l'arrondissement, et MM. les maires en donneront immédiatement avis au général de division de leur circonscription. Tous les drapeaux d'ambulance devront disparaître des édifices où l'ambulance n'est pas autorisée.

Il est interdit de porter le brassard d'ambulance sans une autorisation spéciale de l'autorité militaire.

Tous les militaires, officiers, sous-officiers et soldats ne faisant pas partie de l'armée de Versailles, et restés à Paris pendant tout ou partie du temps écoulé depuis le 18 mars, devront se présenter chez M. le général commandant la place (Palais du Corps législatif), sous peine d'être recherchés et poursuivis pour désertion.

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, 5 juin 1871.

L'ex-délégué aux finances, le citoyen Jourde, a été transféré aujourd'hui de Paris à Versailles.

On a découvert ce matin et mis immédiatement en état d'arrestation l'individu qui, assure-t-on, aurait commandé le feu lors de l'assassinat du général Lecomte; c'est un nommé Verdagnier, commandant du 91e bataillon.

L'arrestation du citoyen Paschal Grousset n'a pas été la seule capture importante de la journée de samedi.

Le citoyen Verdure, av. personnalité éminente de la Commune, a été conduit, dans la matinée, devant le général Vergé. Ce personnage aurait été dénoncé par sa maîtresse, incarcérée quelques jours auparavant.

Hier, à onze heures du matin, quatre chasseurs à cheval et un brigadier conduisaient au Châtelet, en passant sur le boulevard Saint-Michel, un individu tout de noir habillé, le chef couvert d'un chapeau tyrolien. La foule se pressait autour du cortège.

Un officier nous a dit que l'individu arrêté était le célèbre Le Moussu, huissier de la Commune, qui était délégué par le procureur de la Commune pour signifier la suppression des journaux qui déplaisaient au citoyen Rigault.

Tridon, qu'une très-grave maladie avait empêché d'assister aux dernières séances de la Commune, est en ce moment, dit-on, à la dernière extrémité.

PASCHAL GROUSSET

M. Paschal Grousset, que l'on disait réfugié en Suisse, nouvelle mise en doute par nous dès le premier jour, était bien réellement caché à Paris. Il a été arrêté samedi dans les circonstances suivantes que raconte le *Figaro* :

Depuis cinq ou six jours, on soupçonnait fortement que Paschal Grousset, l'ex-délégué aux relations extérieures, devait être caché dans la rue Condorcet.

Il y a trois jours ces soupçons se changèrent en quasi-certitude; on allait dans le quartier jusqu'à dire qu'il venait chaque matin déjeuner chez une demoiselle Hacard, qui loge, 39, rue Condorcet.

Hier donc, à une heure et demie de l'après-midi, M. Duret, commissaire de police, accompagné de deux agents de la sûreté et d'un serrurier, se présentait au quatrième étage de cette maison.

Il avait été prévenu que deux femmes y étaient logées, mais que l'une d'elle venait de sortir; c'était Mlle Hacard, qui était allée acheter quelques journaux.

Après un coup de sonnette, auquel il ne fut fait aucune réponse, M. Duret fit enfoncer la porte, et vit d'abord une femme qui lui tournait le dos.

Cette femme, pourvue en apparence d'une abondante chevelure noire, ou plutôt d'un chignon énorme attaché au sommet de la tête, était en jupon noir et en camisole.

— Vous êtes Paschal Grousset, s'écria l'agent de l'autorité en saisissant le bras de cette femme et en la forçant à se retourner.

Grousset, car c'était bien lui, n'essaya ni de nier, ni de faire la moindre résistance; il avoua son nom et se déclara homme de lettres et membre de la Commune.

Puis il demanda à reprendre ses vêtements masculins, ce qui lui fut accordé, et la perquisition commença immédiatement.

Tout d'abord Grousset resta parfaitement impassible, se vantant qu'on n'eût jamais mis la main sur ses papiers, et se flattant qu'il en serait toujours ainsi.

Mais lorsqu'on eut donné l'ordre de fouiller le ciel de lit, il se troubla et pilit.

— Vous avez la cachette, s'écria-t-il.

On saisit ensuite une liasse énorme de documents.

Après un premier interrogatoire assez sommaire chez le commissaire de police, Grousset fut dirigé vers la mairie du 9e arrondissement.

Il avait demandé la permission de fumer un cigare, plaisir dont il était privé depuis dix jours environ qu'il était déguisé en femme.

C'est, en effet, le 23 qu'on a cessé d'entendre parler de lui, et tout porte à croire que c'est depuis ce jour-là qu'il s'est réfugié chez la demoiselle Hacard.

Mlle Hacard est une fort jolie brune de vingt-quatre ans environ, de taille moyenne, d'un extérieur modeste, qui ne manque pas d'une certaine distinction.

Elle paraît fort attachée à Grousset, qu'elle devait épouser avant peu; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour le sauver et s'est dite prête à donner sa vie pour lui.

Un de ses grands soucis, hier, a été de savoir si on l'avait conduit à pied; elle redoutait pour lui la longueur de la route, et surtout les fureurs de la foule.

Sous ce dernier rapport, ses craintes n'étaient pas exagérées.

En effet, à peine arrivé à la mairie Duret, Grousset fut reconnu et immédiatement saisi :

« A mort l'assassin! à mort l'incendiaire! Qu'il aille à pied! »

Un peloton de troupes fut chargé d'escorter la voiture qui le renfermait, mais il ne put contenir la fureur des assaillants; on s'efforçait d'approcher de lui, on lui montrait le poing et on essayait de le frapper.

Plusieurs fois déjà, M. Duret s'était mis à la portière pour inviter la foule à respecter son prisonnier.

— Prenez patience, disait-il, justice sera faite, mais mon honneur de magistrat est engagé à ce que je remette Paschal Grousset vivant entre les mains de la justice.

On l'écouloit d'abord avec déférence, mais bientôt les clameurs reprenaient violemment, et il est probable que justice aurait été faite sur l'heure, si le cortège n'avait rencontré M. le général Pradier, qui s'enquit des causes de tout ce bruit. Il prit aussitôt indifféremment tous les officiers et soldats qu'il trouvait sur la route, et en fit une escorte assez imposante pour dompter le torrent.

On se dirigea vers le palais de l'Industrie par les boulevards et la rue Royale.

Au point où les boulevards s'amorcellent, à l'entrée du faubourg St-Honoré, la fureur de la foule redoubla avec plus de violence que jamais.

— Regarde, misérable, ce que tu as fait! A mort l'incendiaire; qu'on le brûle sur les ruines des maisons qu'il a brûlées!

— Cette foule est féroce, dit Paschal Grousset.

— Il faut être philosophe, lui dit M. Duret; il y a une quinzaine de jours, si l'on m'eût saisi, j'aurais pu être à votre place et vous à la mienne; qui sait alors si vous m'eussiez sauvé des fureurs de tout ce monde?

Cependant la voiture avançait lentement. Grousset ne pouvait comprendre, disait-il, qu'on pût le confondre avec les iconoclastes du Louvre et des Tuileries, lui homme de lettres, lui artiste.

Après un trajet long et souvent interrompu le cortège fit enfin son entrée au Palais de l'Industrie, siège de la grande prévôté militaire, d'où Paschal Grousset a été dirigé le soir même sur Versailles.

Versailles, 5 juin 1871.

Paschal Grousset, arrivé samedi soir à Versailles, dans une voiture de place escortée de gendarmes, a été conduit directement

connaît-on quelque endroit voisin où l'on puisse transporter le malade?

— Chez ma mère, à Edmonton, dit vivement Henri, il y sera soigné comme si c'était moi-même.

Pendant qu'on faisait les préparatifs de transport, Burton, suivi de ses témoins, courait à son second rendez-vous. Une heure après, il n'existait plus : la balle de son adversaire lui avait fait sauter la cervelle.

Les habitants de la maisonnette d'Edmonton étaient loin de s'attendre à la visite qui leur arrivait; l'empressement succéda bientôt au premier mouvement de douleur et de stupeur; le blessé, couché dans le meilleur lit, se vit entouré des soins les plus tendres. La balle qui l'avait frappé fut extraite après une opération douloureuse, et le chirurgien, en se retirant, donna l'assurance qu'il n'y avait à craindre aucun danger pour la vie de William.

La convalescence de William fut longue; mais en y regardant de bien près, il eût été facile de s'apercevoir

qu'il n'en était pas trop contrarié; et que peut-être même il s'arrangerait de manière à éloigner le plus possible le terme d'une complète guérison.

Soit feinte d'une faiblesse qu'il n'éprouvait pas, soit oubli de quelque prescription, qu'il avait soin de couvrir des apparences d'une négligence involontaire, chaque jour il savait trouver un prétexte pour reculer le moment de son retour à Londres.

Que Mme Richard et Lucy employassent tous les moyens qui leur venaient à l'esprit, afin de prolonger le séjour de William, cela s'expliquait naturellement; il était un bienfaiteur pour celle-ci; il avait été le nourrisson de celle-là; rien de surprenant dans l'attachement que toutes deux lui témoignaient; mais que William, habitué à un genre de vie tout autre que celui auquel le condamnaient sa nouvelle résidence, ne s'occupât que des moyens de prolonger son séjour dans la famille Richard, voilà ce qui était moins facile à comprendre....

La suite à demain. MOLÉRI.

à la prison de la rue St-Pierre, où il a été enfermé dans la cellule n° 8, entre M. le comte de Rochefort et M. l'abbé Mourot. Le délégué aux affaires étrangères était très abattu et semblait convaincu qu'on allait le fusiller sur place, sans autre forme de procès. C'est pourquoi, en arrivant dans la prison et voyant les gardiens de la paix rangés autour de la voiture, il prononça d'une voix tremblante ces mots, qu'il répétait pour la troisième fois depuis son arrestation :

— Militaires ne me faites pas de mal !
Quand il vit que le péril n'était pas aussi immédiat qu'il le redoutait, il reprit bientôt une certaine assurance, et, en entrant dans sa cellule, il dit aux gardiens qui le conduisaient :

— On a bien fait de venir... deux heures plus tard on ne me trouvait plus.

Cette apparence de tranquillité ne fut pas de longue durée. Bientôt le naturel reprit le dessus : invité à prendre quelque nourriture, il s'y est refusé et a demandé seulement du tabac à fumer.

— Quand nous jugera-t-on ? répétait-il souvent... J'espère qu'on va me juger. J'ai le droit d'être jugé ; je n'ai pas été pris les armes à la main !

On lui expliqua qu'il fallait attendre les ordres de l'autorité militaire, à laquelle il appartenait désormais. Il a passé une partie de la nuit à se promener dans sa cellule.

Dimanche matin, dès la première heure, il était debout, s'étant couché tout habillé. Il attendait à être interrogé immédiatement. La journée s'est passée sans autre formalité pour lui qu'un interrogatoire sommaire constatant son identité.

On est toujours à la recherche de Félix Pyat, dont on a annoncé également l'arrestation en Suisse.

D'après la *Liberté*, le fait est vrai. Félix Pyat aurait été arrêté à Coppet, canton de Vaud ; mais une confirmation officielle est nécessaire.

L'ACTION DE LA JUSTICE

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :
C'est à tort que des journaux ont annoncé que le conseil de guerre devait se réunir samedi dernier à Versailles, pour juger Rochefort.

Cette affaire n'est pas encore en état par suite de la nécessité de réunir les nombreuses pièces constituant la prévention et dont quelques-unes ont encore été saisies dans les bureaux du journal le *Mot d'Ordre*, lors de la descente qui y a été faite il y a deux jours.

Nous croyons savoir que la première audience, fixée approximativement au 6 juin, sera consacrée à juger Assi et celui qui prenait le titre de son aide de camp. L'instruction de cette affaire est terminée depuis plusieurs jours.

Rochefort comparaitra devant le conseil à l'audience qui suivra.

PARIS ROUVERT

Paris, 5 juin 1871.

L'autorité militaire avait fait afficher vendredi matin l'avis suivant :

« Le Gouvernement a décidé qu'à partir de samedi 3 juin, la libre circulation serait rétablie sur les routes et les chemins de fer, à l'entrée comme à la sortie de Paris, sauf l'action de la police pour constater, dans certains cas et lorsque les circonstances l'exigeront, l'identité des personnes. »

La journée de samedi n'a pas été sensiblement différente des précédentes ; la libre circulation n'était pas encore connue ; mais hier dimanche Paris et les environs ont repris un aspect mouvementé qu'ils avaient perdu depuis bien longtemps.

Nous avons retrouvé le caractère parisien dans toute son originalité, à la fois sceptique, naïve et curieuse, curieuse surtout.

Aux portes comme dans les gares de chemins de fer, la foule des allants et des venants était considérable. De toute la banlieue, les curieux descendaient à Paris, pour voir la ville, et, de Paris, les promeneurs se répandaient hors de l'enceinte pour voir la banlieue.

Aussi y avait-il foule sur tous les points dévastés par la guerre des rues. Ici c'étaient des gens d'Asnières qui portaient les traces des balles laissées sur certaines façades, là des gens qui s'ébahissaient devant les balles produites par les obus. Des enfants vendaient des éclats et des balles sur les boulevards et dans certaines rues, et ils trouvaient de nombreux acheteurs. Je suis

sûr que pas une famille n'a regagné son habitation à la nuit sans un souvenir.

Mais où les groupes des visiteurs d'outre-fortifications étaient compactes, c'était auprès des monuments dévastés par l'incendie. Les conversations s'engageaient, flétrissantes pour ces actes de barbarie, pas une voix pour nuire à l'unisson de ces élans patriotiques d'indignation et de regrets.

A la Madeleine, comme dans la rue de Rivoli, autour des Tuileries et du Palais-Royal, les curieux stationnaient, regardant ce terrible spectacle.

Mais où la foule était surtout considérable, c'était sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A dire vrai, si l'horrible peut être beau, l'Hôtel-de-Ville incendié est d'un aspect surprenant. Les statues restées debout sur leur piédestal, léchées par les flammes, noircies par la fumée, sont là immobiles, sur les ruines, d'où s'échappent par bouffées, des nuages de fumée. A la hauteur de l'avenue Victoria, un photographe avait braqué son appareil sur ces pans de mur démolés.

Hors Paris, le spectacle n'était pas moins intéressant.

Asnières était plein de promeneurs et aussi Bougival, Meudon et Saint-Cloud, aux rues dévastées par la mitraille, étaient encombrés de Parisiens.

Les restaurants et les guinguettes s'étaient établis au rez-de-chaussée de maisons dont les autres étages étaient délabrés et démolis.

A Asnières, un restaurateur bien connu a réouvert son établissement.

De la maison que nous avions vue autrefois, deux salles seulement restent au bas. C'est dans l'une d'elles que sont alignées les tables et que s'étale un vaste comptoir couvert d'obus et de débris. Nous avons demandé au restaurateur si toute cette mitraille était tombée chez lui.

— Oui, nous a-t-il répondu ; ce sont mes clients du mois dernier.

LES RUINES DE PARIS

LE 1er ARRONDISSEMENT

De la Colonnade à la Concorde

C'est dans le 1er arrondissement que nous avons accompli aujourd'hui notre excursion.

Nous avons trouvé une foule nombreuse sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, examinant tour à tour les dégâts éprouvés par la tour, la mairie et les maisons des rues du Louvre et Perrault.

La tour Saint-Germain-l'Auxerrois, principalement dans la partie supérieure, a reçu un grand nombre de balles. Plusieurs sculptures sont ébranlées.

La façade de la mairie du 1er arrondissement n'a pas été protégée, comme on le supposait, par les beaux arbres de la place. Elle a été criblée de projectiles. La rosace présente un tableau curieux ; les éclats de pierre enlevés sont si nombreux, qu'on la croirait dentelée avec intention.

La magnifique maison qui fait l'angle de la rue du Louvre et de la rue Perrault, dont le rez-de-chaussée était occupé par un marchand de porcelaine, a eu sa toiture effondrée dans toute son étendue ; les murs du sommet et les cheminées portent les traces d'un commencement d'incendie violent qui a pu heureusement se concentrer dans l'étage supérieur. La maison voisine, portant le n° 6 sur la rue du Louvre, se trouve dans une condition identique.

Ces dégâts ont été causés à ces deux immeubles par un épouvantable incendie qui a dévoré entièrement la maison portant le n° 8, dont le rez-de-chaussée renfermait les magasins de la fabrique d'eau de Botot. Le propriétaire du n° 6 en sera quitte pour faire reconstruire le quatrième étage, les combles et les cheminées. Malheureusement pour celui du n° 8, il ne lui reste que le terrain. L'intérieur est effondré du haut en bas. Des solives en fer très-épaisses ont été tordues par les flammes. Quelques pans de murs se tiennent encore debout sans qu'on puisse se rendre compte comment ils peuvent ainsi se maintenir.

La maison portant le n° 91, rue de Richelieu, et qui est mitoyenne avec le n° 8 de la rue du Louvre, a subi le même sort que sa voisine. Ce ne sont plus que des ruines. La vue de ces dévastations serre le cœur de la foule, qui ne cesse de maudire tout haut les auteurs d'actes aussi odieux à l'égard de la propriété privée.

Le n° 89 a reçu un grand nombre de balles sur sa façade. Quelques projectiles ont atteint les n° 85 et 87.

De l'autre côté de la rue de Rivoli, plu-

sieurs projectiles ont atteint les n° 150 et 154.

La caserne des pompiers, au Louvre, n'a pas été épargnée. Sa façade a reçu de nombreux projectiles. Un obus a emporté l'appui d'une fenêtre au premier étage, près du jardin.

La caserne d'infanterie à l'encoignure d'une fenêtre, au troisième étage, entièrement brisée.

Du côté opposé, plusieurs piliers des arcades, entre autres celui qui se trouve à gauche de la porte d'entrée de l'hôtel du Louvre, ont été écornés.

Les trois fenêtres du premier étage au-dessus du guichet de la bibliothèque du Louvre, sont à demi calcinées. L'intérieur de la salle paraît complètement détruit par les flammes.

Que dire du Palais-Royal ? La rage des vandales n'a point épargné ce monument. L'aile gauche donnant rue de Valois et la façade sont en ruines. Il ne reste, de ces deux pavillons, que les trois cloches de la sonnerie de l'horloge, qui soient intactes. On les aperçoit de la place. Quant à l'horloge, les flammes l'ont rendue méconnaissable.

L'aile droite du Théâtre-Français a été beaucoup moins endommagée.

L'ancien ministère d'Etat, qui a servi, pendant le siège de Paris, de résidence au gouverneur de Paris, a été légèrement frappé par les projectiles. On ne voit sur la façade que quelques traces de balles. Une partie d'une fenêtre à l'étage supérieur a été emportée par un boulet.

En résumé, le monument, jusques et y compris le pavillon de Rohan, n'a pas énormément souffert.

Place Napoléon, le pavillon central a trois fenêtres, au premier étage, détruites par des projectiles. L'incendie avait gagné l'intérieur.

Le pavillon Turgot est intact.

Le Louvre, depuis le guichet de la Bibliothèque jusqu'au pavillon de la Trémoille, a été complètement préservé.

Du palais des Tuileries, il ne reste aujourd'hui que des débris informes et quelques carcasses de mur.

Les incendiaires ont accompli à la lettre le conseil de l'immonde Félix Pyat ; ils ont détruit de fond en comble « ce nid de rois. »

Ils avaient rempli les divers étages du palais d'une quantité si prodigieuse de poudre, de dynamite et de pétrole, que pendant deux jours on a entendu se produire d'heure en heure d'épouvantables explosions accompagnées de crépitements tout à fait semblables à ceux de la cartoucherie de l'Ecole-Militaire. Les crépitements étaient déterminés par le déchirement de plusieurs milliers de paquets de cartouches dont étaient entremêlées les matières incendiaires rassemblées dans le palais.

Tout est à reconstruire depuis le pavillon occupé par l'ancien ministère de la maison de l'empereur jusqu'au pavillon de la Trémoille.

Une fumée épaisse s'échappe encore des décombres du guichet de l'Echelle et du pavillon de l'Horloge. Les arbustes qui ornaient le parterre du jardin réservé ont été rôtis.

Les pauvres ramiers et les nuées d'oiseaux qui avaient élu domicile depuis si longtemps sous les combles du palais volent maintenant à l'aventure dans le jardin et les environs. Ils cherchent, eux aussi, un endroit pour y établir un nid à l'abri de tout danger pour l'avenir.

Nous regagnons la rue de Rivoli, où presque chaque maison a reçu un ou deux éclats de projectiles.

La maison portant le n° 196a été atteinte par plusieurs éclats d'obus. Un autre a détaché un morceau de l'encoignure d'une croisée du premier étage à l'immeuble voisin, au n° 198.

Les piliers des arcades des n° 200, 202, 206, ont été ébranlés. A cette dernière maison, un balcon, au troisième étage, a été assez ébranlé pour que le bloc d'une croisée ait été détaché.

Au n° 208, une partie de la corniche du deuxième étage est emportée.

Plusieurs barreaux de la grille du jardin des Tuileries, en face de la rue du 29 Juillet, sont brisés ou tordus par suite du passage d'un boulet. L'un de ces barreaux a été recourbé en l'air, comme un crochet.

Quelques volets au premier étage du n° 212 sont brisés ; un morceau du balcon est tombé.

La corniche du balcon du premier étage à la maison portant le numéro 24 à l'angle des rues de Rivoli et d'Alger, a été emportée.

Au-dessus du linteau d'une fenêtre au premier étage de la maison du numéro 220, un projectile a déplacé, sans le briser, un

petit bloc de pierre. On dirait que cette pierre a été posée ainsi pour ménager un peu de jour à l'intérieur de l'appartement.

Un autre projectile a démolé, juste au-dessus, au quatrième étage, l'appui d'une fenêtre.

La maison portant le n° 224 a reçu plusieurs obus. L'un d'eux, au deuxième étage, a fait une légère trouée dans le mur ; un projectile a perforé une des cheminées en brique.

Une cheminée au n° 226 a été renversée, une fenêtre du deuxième étage au n° 228 a été fortement écornée.

Au n° 230, des éclats d'obus ont brisé l'arcade d'un pilier de l'arcade et démolé le haut de la boutique d'un marchand de parapluies.

Les deux lanternes à gaz de chaque côté de ce pilier ont été, elles aussi, cassées.

Le balcon du premier étage au n° 232 a reçu plusieurs projectiles. Du côté de la rue Castiglione, des boulets ont perforé le mur au premier et au second étage. Mais tout ceci n'est qu'un détail très insignifiant en comparaison du triste tableau qui attend le public à partir de la rue Castiglione.

(La suite à demain.)

LOTTERIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES
Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)
Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.

Clôture, 30 juin ; suivie du TIRAGE
Billets chez tous libraires, débitants de tabac
et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.

Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

Remplacements militaires

Maison Poisson, cours Lafayette, 64
Demande des Remplaçants munis de bons Certificats

VISITE AU PÈRE LA-CHAISE

Grâce à l'obligeance d'un sous-brigadier, nous avons pu, ce matin, nous rendre compte de l'état du cimetière et des profanations qui y ont été commises.

Avant d'entrer dans les détails, nous tenons à rendre hommage aux gardiens. Jusqu'au dernier moment, ils ont opposé des efforts énergiques pour que le lieu du repos ne devint pas un point de résistance. Mais, malgré leurs protestations, les fédérés en prirent possession. Ils furent contraints par la force ; et si le combat se fut prolongé de quelques heures, ils ne mettent pas en doute qu'ils eussent été fusillés.

Un seul gardien se sépara de ses collègues et facilita l'entrée des fédérés. Il est aujourd'hui incarcéré à la prison de la Roquette.

Avant de quitter le cimetière, il a demandé et obtenu d'embrasser le cadavre de Dombrowski, déposé provisoirement dans un caveau en construction.

La défense établie dans le Père-Lachaise n'a pas été, comme on le suppose, un refuge désespéré. Avant l'entrée des troupes, le samedi, les officiers étaient venus se rendre compte des positions.

C'est d'abord au bas de la chapelle que furent placés deux pièces de sept ; puis suppliés par les employés et par les gardiens qui craignaient de voir détruire les archives, c'est plus haut qu'ils transportèrent les canons. Ils reconnurent d'ailleurs que la position était mal choisie, attendu qu'il s'agissait moins de défendre l'entrée du cimetière que de servir les opérations de Paris, conjointement avec les buttes Chaumont.

C'est sur le point culminant du Nord que furent traînées les pièces d'artillerie, à côté de la tombe du duc de Morny. Le caveau lui-même servait de réserve aux munitions. Tout à côté se trouve encore une certaine quantité d'obus à pétrole et d'autres projectiles, que l'on ferait bien de faire disparaître au plus tôt pour éviter les accidents.

A gauche du tombeau, se trouvaient deux pièces ; puis, à quelques pas à droite cinq autres.

On sait que la fameuse pyramide de la famille Bonjour se trouve placée un peu au-dessus, en suivant les tombes de Charles Nodier, Casimir Delavigne, Emile Souvestre et d'autres illustrations françaises. C'est là, dans la chapelle, que fut établi un centre qui, probablement, était l'état-major. Tout à côté, encore deux pièces de canon.

Cette position était en effet bien propre à remplir le but qu'on s'était proposé. L'ail

embrasse dans ses moindres détails les grandes voies de la capitale et les endroits qui ont été si rudement éprouvés par l'incendie.

En se rendant compte du point où se trouvait placée l'action — presque dans un coin du cimetière — on s'explique comment les dégâts n'ont pas été plus considérables.

Du reste, de l'intérieur de Paris, les troupes restèrent deux jours sans répondre.

En plus de l'artillerie, qui joua le grand rôle, il est facile de reconnaître que les postes avaient été établis plus loin, pour éviter une surprise, du côté de Charonne; des feux de bivouacs, des débris d'aliments, en indiquent suffisamment la présence.

A l'heure présente, toute cette partie du cimetière est semée de débris de toutes sortes, de munitions abandonnées, et les murs se ressentent d'une fuite précipitée.

Pas une minute n'est perdue pour remettre le cimetière en état de propreté; on entève les débris, on fait disparaître les traces de la profanation.

Ce qui se réparera moins vite, ce sont les mausolées atteints par les projectiles. Quelques-uns sont complètement effondrés.

Nous avons, autant que possible, pris note des tombes maltraitées, et nous indiquerons de notre mieux celles dont la constatation est rendue impossible par la destruction.

Les tombes les plus maltraitées se trouvent dans la 37^e division, chemin du Bourget :

Famille Enlibirch, fortement endommagée;

Famille Lapié-Tobreau-Gisors, idem;

De même une tombe à côté.

A quelques pas, un obus a traversé l'entourage d'un tombeau, pour aller se loger au fond du sépulchre, sans faire explosion.

En remontant à droite, sont fortement atteintes les tombes voisines de celle du docteur Véron.

Dans d'autres parties, les tombes des familles Froger, Poulthier (ancien conventionnel), Segoux, Dubreuil, Finot, Ferré, Casimir Delavigne, Lefournier, Boucher; la sépulture à droite de la famille Badonville, celle de Mlle Augustine Murawska.

Le tombeau de la famille Salvatore de Faverolles servait de dépôt pour les munitions.

Citons encore comme endommagés, les caveaux des familles : Répond, Hennequy, Froment; puis celles portant les numéros 325, 837 et 327, 523. Impossible d'en trouver les inscriptions.

Plus loin, dans la partie située du côté de Bagnolet, plusieurs tombes ont aussi beaucoup souffert, entre autres celles placées entre les sépultures de Mme Fressancourt et celle de Mme Demaret; on ne peut reconnaître le nom des familles. Citons encore, pour clore cette triste énumération, les tombes de Mme Duteil-Duchéson.

Après les constatations des désastres, nous arrivons à l'œuvre de l'expiation.

C'est le long du mur de Charonne, à l'est, qu'ont eu lieu les exécutions dont nous avons parlé. Nous manquons de courage pour dépeindre ce spectacle de 147 hommes fusillés sur place et entassés les uns sur les autres. Nous nous bornons à le noter pour ceux qui poussent aux guerres civiles et aux malheurs qui s'y laissent trop facilement entraîner.

Un 148^e condamné avait rompu les rangs et s'était sauvé, non loin, dans une excavation; là, poursuivi, il a trouvé la même mort que ses compagnons.

En sortant de ce cimetière, on se sent le cœur serré, et, à côté des droits de la justice, on demande un examen sérieux des inculpés. On voudrait ne voir mourir que les vrais coupables, on voudrait amoindrir les peines des égarés. (Opinion nationale.)

A PARIS

Paris, le 5 juin 1871.

Hier dimanche, à midi, les généraux Laveaucoupet et Henrion ont passé la revue des troupes campées dans le dixième arrondissement, et composées des 11^e, 15^e, 63^e de ligne, 2^e régiment de chasseurs à pied et de deux compagnies de génie.

Les généraux, suivis de leurs états-majors, ont parcouru tous les rangs, et ont félicité les chefs de corps de l'excellente tenue des troupes.

Une foule nombreuse assistait à ce spectacle, si différent des mascarades de la Commune, et les vivats les plus enthousiastes se sont fait entendre à plusieurs reprises.

Sur la porte principale du palais du Luxembourg, on peut lire aujourd'hui ces mots : *Préfecture de la Seine*. Depuis hier M. Ferry y a installé ses bureaux.

Il faudra un mois environ pour réclamer les plaques de bronze de la colonne Vendôme, dont la plupart ont été très endommagées par la chute du monument. Ce travail a commencé hier.

Un grand nombre de ces plaques avaient déjà été transportées à la Monnaie. La Commune avait calculé qu'elle en tirerait un million en pièces de deux sous. On devait ajouter sept pour cent de cuivre au métal.

Il était temps, pour la colonne, que le 22 mai arrivât.

Les eaux de la Seine sont en ce moment assez hautes pour recouvrir le chemin de halage en plusieurs points.

Une de ces grosses gabares, qui font le service de transport des marchandises sur la Seine, est en ce moment submergée en amont du pont de la Concorde. Ce bateau est placé en travers du fleuve et bouche complètement trois arches du pont contre lequel il était venu se heurter en descendant la Seine.

L'ACCIDENT D'ABLON

Paris, 6 juin 1871.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, un terrible accident a eu lieu sur la ligne d'Orléans, près de la station d'Ablon.

On sait que le chemin de fer de Paris à Montargis par Corbeil, appartient à la Compagnie de Lyon-Méditerranée, et a son point d'arrivée dans la gare du boulevard Mazas. Mais, par suite des événements de guerre, le viaduc de Draveil ayant été rompu, les trains de la ligne de Montargis empruntent à la station de Juvisy la voie d'Orléans, et arrivent à Paris dans la gare du boulevard de l'Hôpital.

Cette addition au service ordinaire de cette dernière ligne, doit imposer aux trains venant de Corbeil l'obligation d'attendre à Juvisy le passage des trains venant d'Orléans et de Vendôme.

Or, hier, le train n° 70, parti de Corbeil à 2 heures 30, omnibus jusqu'à Juvisy et direct de cette station à Paris, était lancé à toute vitesse, lorsque son mécanicien aperçut, sur la voie de la station d'Ablon le train n° 106, venant de Vendôme, et qui était en retard de 50 minutes.

Le mécanicien fit tous ses efforts pour arrêter. Il renversa même la vapeur, mais l'impulsion était si puissante, que le train de Vendôme, qui s'était vivement remis en marche, reçut un choc des plus violents.

La chaîne et un tender du train de Vendôme furent brisés, la machine et les premiers wagons continuèrent leur route, tandis que les quatre derniers étaient littéralement broyés par la machine et les premiers wagons du train de Corbeil.

La violence du choc causa quelques blessures et quelques contusions aux voyageurs venant de Corbeil, mais ceux de Vendôme furent bien plus cruellement atteints.

On ne sait pas encore le nombre des morts. Quatre femmes ont été tuées sur le coup. L'agUILLEUR de la station a été écrasé par la roue d'un des wagons broyés. Il y a plus de cinquante blessés.

Le médecin du village d'Ablon est accouru et leur a donné les soins les plus pressés et les plus intelligents.

On télégraphia à Paris pour demander des secours, et M. Simon, sous-chef de gare, organisa aussitôt le train de sauvetage. Mais en ce moment il y a, comme on le comprend, un tel désarroi dans les services que ce train ne put arriver qu'au bout d'une heure et demie. Il a ramené à Paris quatorze blessés d'un transport facile et tous les voyageurs restés sains et saufs.

Demain, nous publierons la liste des blessés et des morts.

A VERSAILLES

Versailles, 5 juin 1871.

On lit dans le Soir : MM. Vitet, de Broglie et Casimir Périer ont communiqué, hier, vendredi, à M. le président du conseil, une déclaration des princes de la famille d'Orléans s'engageant à ne plus se présenter devant les électeurs, à ne briguer aucun mandat, et à n'encourager d'aucune façon toute tentative de restauration faite à leur profit.

Nous croyons être en mesure d'affirmer l'authenticité du renseignement qui précède.

Le camp de Satory, où étaient parqués—

c'est le mot — la plus grande partie des insurgés pris à Paris, est presque entièrement évacuée. Hier, il n'y restait plus que deux ou trois cents individus attendant leur transfert à Cherbourg.

Depuis la tentative d'insurrection faite par ces détenus, les consignes les plus sévères existaient dans ce camp. A de certaines heures, ordre était donné à tous de se lever, de se coucher sur le côté gauche, ou sur le côté droit, et toute infraction à ce commandement était suivie d'une répression terrible.

Les femmes, parmi ces prisonniers, étaient les plus dangereuses. Hier, on en a relâché 375 sur un chiffre d'environ 600 qui avaient été arrêtées. Les autres, des filles soumises, reprises de justice, ou pétroleuses, iront attendre à Cherbourg l'heure de comparaître devant la justice militaire.

Voici les noms des onze vaisseaux transformés en pontons, sur lesquels on va placer, à Brest, les insurgés dirigés sur ce port :

Fontenoy, Napoléon, Austerlitz, Breslau, Duquay-Trouin, Ville-de-Bordeaux, Ville-de-Lyon, Aube, Marne, Yonne et Hermione.

Ces pontons sont aménagés pour recevoir 10,000 prisonniers.

NOUVELLES DE LYON

Les 9,000 sacs de farine appartenant à la ville, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier, ne sont pas avariés, mais simplement d'une qualité inférieure, dite farine ronde de Lyon.

On n'a trouvé, en procédant à la vérification générale, que deux sacs véritablement avariés, parce qu'ils se trouvaient placés sous une gouttière, et ces deux sacs ont été immédiatement remplacés par le syndicat.

Dans la réunion de lundi soir de la commission du Conseil municipal, la question des farines a été au surplus définitivement tranchée et, par les soins du syndicat, toutes les farines seront bientôt vendues sans aucune perte pour la ville.

Le Journal de Lyon publie la dépêche suivante :

Versailles, 5 juin, 4 h. 55.

Il y a eu une deuxième réunion du comité de la protection de l'industrie et de celui des partisans de la liberté commerciale. La soie, le lin et la laine sont d'accord pour repousser les droits sur les matières premières; le coton seul accepte.

Nous sommes informés que le passeport, visé par M. le consul général d'Italie, est obligatoire pour tous les voyageurs, quelle que soit leur nationalité, se rendant de France en Italie.

Le chiffre de la garde urbaine va encore être augmenté; d'ici à peu de jours son effectif sera porté à deux cent cinquante hommes.

Le nombre de gardes existant actuellement a été reconnu insuffisant en raison surtout de la réorganisation des services de nuit.

Sur le cours du Midi, la nuit dernière encore, un rassemblement nombreux de vagabonds et de militaires de passage, stationnant devant des buvettes et des jeux en plein vent, n'a pu être dissipé par une ronde d'agents trop peu nombreux.

Le 11^e bataillon de chasseurs à pied est parti cette nuit du camp de Sathonay pour Annonay.

On affirme qu'il y a dans cette ville une certaine agitation, qui aurait motivé cet envoi de troupes. (Journal de Lyon.)

Le fils d'une de nos plus honorables familles de Lyon, qui était étudiant au séminaire de Saint-Sulpice, avait été emprisonné ainsi que la plupart de ses professeurs et condisciples, par les communards.

Nous venons de l'entendre nous raconter l'histoire des exploits dont il a été témoin. On ne saura jamais tout.

Lui-même a échappé deux fois à la fusillade.

La première fois il est jeté avec plusieurs de ses camarades dans un omnibus pour être conduit à la Roquette, afin d'y être fusillé.

En route, le conducteur avise un de ses amis :

— Dis-donc, sais-tu ce que c'est que des séminaristes ? J'en mène une fournée, mais je sais pas ce que c'est. Je préférerais des agents de police.

— Des agents de police ! oh bien ! attends ! je vais t'en donner !

On fait descendre les séminaristes pour les remplacer par de malheureux sergents de ville, qui furent fusillés.

La seconde fois, grâce à la faveur d'un déguisement, le jeune homme dont nous parlons s'évade. Il tombe au milieu d'un groupe de pétroleuses. Ces mégères finissent par reconnaître qu'elles ont affaire à un « Versaillais ».

Par un raffinement de vengeance, elles le conduisent à un poste versaillais, déclarant que c'était un incendiaire; notre jeune Sulpicien risquait d'être fusillé, lorsqu'il trouve par bonheur dans sa poche une lettre écrite à lui par son père, alors qu'il se trouvait à Mazas.

Il était sauvé.

Mais ces événements horribles, auxquels il a assisté et dont il serait trop long de faire le récit, lui ont laissé un tremblement nerveux, bien explicable et dont il ne peut encore se défendre. (Décentralisation.)

Malgré une pluie torrentielle, quatre malheureux vagabonds ont été trouvés couchés, par une ronde de la police municipale, sur le bas-port du quai d'Albret, l'avant-dernière nuit, et conduits au dépôt de la rue Luizerne.

Ces individus n'appartiennent pas à la ville. Ils sont nés presque tous dans les départements circonvoisins.

En opérant ces arrestations, un des gardes urbains, en luttant sans doute, est tombé dans le Rhône, mais, comme il se trouvait être bon nageur, il a pu heureusement s'en tirer sain et sauf.

Un accident est arrivé avant-hier matin, à huit heures, sur le boulevard de la Croix-Rousse.

La voiture de M. Novel, marchand tripiier, rue Imbert-Colomès, 15, conduite par son garçon, nommé Auguste Richard, âgé de 17 ans, a renversé sur la chaussée un enfant de six ans, nommé Auguste Pommier, qui traversait le boulevard qu'il habite avec ses parents, au n° 131, pour se rendre à l'école.

Transporté à la pharmacie Seyvet, place de la Croix-Rousse, cet enfant a été reconnu atteint d'une contusion au bras droit et d'une lésion au ventre.

Contravention a été dressée contre le propriétaire de la voiture.

Un vol avec effraction a été commis dans un appartement situé au quatrième étage de la maison n° 44, place de Lyon, occupé par MM. Hamal et Frison, limonadiers dans la même maison.

Deux serrures de portes ont été brisées à l'aide d'un instrument en fer ou en acier, et l'on a constaté la disparition d'une somme de trois cents francs, d'une épinglette en or et de divers autres bijoux.

La préfecture du Rhône nous adresse la communication suivante :

M. Chervin, directeur de l'institution des bégues de Paris, reprendra, le lundi 3 juillet, le cours de prononciation qu'il professe annuellement à Lyon.

Les bégues indigents qui en feront la demande à M. le préfet du Rhône, seront admis à suivre gratuitement ce cours. — La demande doit être déposée à la préfecture, bureau de la première division administrative, avant le samedi 24 juin.

Il a été perdu le 6 courant, de 10 à 11 heures du matin, une voilette en dentelle noire, de la r. Grenette au n° 10, rue de la Bourse. — La rapporter, contre récompense, au bureau des objets perdus, au Palais-de-Justice.

FONDS DE MENUISERIE

Et vieille boiserie à vendre (amiable)
Pour liquidation
Rue Tramassac, 11, Lyon.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50
LYON

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE :

Liqueur verte : 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille.

— Liqueur jaune : 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille.

S'ad. : CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 13, Lyon

Pour tous les articles non signés : EVARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Ste-Marie, 4.